

Tarifs résidentiels

Valables à partir du 1^{er} janvier 2012

Conditions tarifaires pour les clients résidentiels basse tension sans enregistrement de la puissance

Mono tarif simple naturstrom

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA
Réseau	€/ mois	€/ jour	€/ kWh
tous les réseaux	6,00	0,0795	0,16030

Mono tarif ménage naturstrom

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA
Réseau	€/ mois	€/ jour	€/ kWh
tous les réseaux	6,00	0,0795	0,13170

Double tarif¹⁾ ménage naturstrom

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA	
			jour ²⁾	nuit ²⁾
Réseau	€/ mois	€/ jour	€/ kWh	€/ kWh
tous les réseaux	6,00	0,1377	0,14050	0,10820

1) anciennement triple tarif ménage

2) période de jour 6h00 à 22h00, période de nuit 22h00 à 6h00

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) et les frais de comptage sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente d'électricité.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6 %), hors comptage et hors toutes redevances légales (voir fiche redevances légales) comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par LEO S.A. sur votre facture d'électricité.

naturstrom

LEO a pris l'initiative de modifier la fourniture d'électricité conventionnelle de tous ses clients à tarif standard en fourniture d'électricité verte naturstrom. La différence de coût qui s'élève à 0,0010 €/kWh est entièrement prise en charge par LEO S.A..

green_energy

Tous les clients ayant choisi le produit premium green energy bénéficient aussi de la remise de 0,0010 €/kWh ce qui ramène le surcoût green energy de 0,00475 €/kWh à seulement 0,00375 €/kWh.

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou **par e-mail** serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h00).

Redevances légales

Détermination des contributions au fonds de compensation pour les catégories A et B Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par le règlement E10/39/ILR du 17 décembre 2010, les contributions ont été fixées comme suit:

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	€ / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,01220	0,01900
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00380	0,00620

Il s'agit d'une contribution perçue par tous les distributeurs d'électricité auprès de leurs clients. Elle est versée au fonds de compensation, qui a été créé conformément à la loi du 24 juillet 2000 et qui est géré par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Elle sert à encourager et à subventionner les projets de production d'énergie électrique nationale sur base des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web
<http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions/index.html>

Taxe sur la consommation de l'énergie électrique pour les catégories A, B et C Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par la loi du 31 décembre 2010, Mémorial A-249, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011, le taux de la taxe « électricité » est fixé comme suit :

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	cts € / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,00100	0,00100
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00050	0,00050
Cat C	0,00010	0,00010

Le produit de la taxe «électricité» à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget de l'Etat des recettes et dépenses pour ordre.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites web
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0249/a249.pdf>
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2007/0152/a152.pdf>

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro **2639-4848** ou par e-mail serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Rossevelt** (lu-ve 8h00-17h00).

Tarifs professionnels

Valables à partir du 1^{er} janvier 2012

Conditions tarifaires pour les clients professionnels basse tension sans enregistrement de la puissance

Mono tarif simple naturstrom

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA
Réseau	€/ mois	€/ jour	€/ kWh
tous les réseaux	6,00	0,0795	0,16030

Double tarif¹⁾ professionnels naturstrom

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA	
Réseau	€/ mois	€/ jour	jour ²⁾	nuit ²⁾
tous les réseaux	8,00	0,1377	€/ kWh	€/ kWh
			0,14890	0,11660

1) anciennement triple tarif professionnel

2) période de jour 6h00 à 22h00, période de nuit 22h00 à 6h00

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) et les frais de comptage sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente d'électricité.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6 %), hors comptage et hors toutes redevances légales (voir fiche redevances légales) comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par LEO S.A. sur votre facture d'électricité.

naturstrom

LEO a pris l'initiative de modifier la fourniture d'électricité conventionnelle de tous ses clients à tarif standard en fourniture d'électricité verte naturstrom. La différence de coût qui s'élève à 0,0010 €/kWh est entièrement prise en charge par LEO S.A..

green_energy

Tous les clients ayant choisi le produit premium green energy bénéficient aussi de la remise de 0,0010 €/kWh ce qui ramène le surcoût green energy de 0,00475 €/kWh à seulement 0,00375 €/kWh.

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou **par e-mail** serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h00).

Redevances légales

Détermination des contributions au fonds de compensation pour les catégories A et B Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par le règlement E10/39/ILR du 17 décembre 2010, les contributions ont été fixées comme suit:

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	€ / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,01220	0,01900
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00380	0,00620

Il s'agit d'une contribution perçue par tous les distributeurs d'électricité auprès de leurs clients. Elle est versée au fonds de compensation, qui a été créé conformément à la loi du 24 juillet 2000 et qui est géré par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Elle sert à encourager et à subventionner les projets de production d'énergie électrique nationale sur base des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web
<http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions/index.html>

Taxe sur la consommation de l'énergie électrique pour les catégories A, B et C Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par la loi du 31 décembre 2010, Mémorial A-249, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011, le taux de la taxe « électricité » est fixé comme suit :

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	cts € / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,00100	0,00100
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00050	0,00050
Cat C	0,00010	0,00010

Le produit de la taxe «électricité» à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget de l'Etat des recettes et dépenses pour ordre.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites web
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0249/a249.pdf>
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2007/0152/a152.pdf>

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro **2639-4848** ou par e-mail serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Rossevelt** (lu-ve 8h00-17h00).

Tarif immo

Valables à partir du 1^{er} janvier 2012

Conditions tarifaires pour les clients professionnels basse tension sans enregistrement de la puissance

Mono tarif immo

naturstrom	Prime mensuelle	Location compteurs	Prix intégré hors TVA
Réseau	€/ mois	€/ jour	€/ kWh
tous les réseaux	6,50	0,0795	0,13170

Les tarifs intégrés ci-dessus incluent les tarifs d'utilisation du réseau géré par le gestionnaire de réseaux concerné, en vigueur à la date mentionnée en haut de page. Les tarifs d'utilisation du réseau (péages) et les frais de comptage sont acceptés par un règlement ILR et approuvés par arrêté ministériel. Une modification ultérieure de ces péages sera répercutée sur les tarifs intégrés de vente d'électricité.

Les tarifs intégrés s'entendent hors TVA (6 %), hors comptage et hors toutes redevances légales (voir fiche redevances légales) comme la taxe électricité et le fonds de compensation, qui sont fixées par les autorités publiques. Elles seront répercutées de manière transparente par LEO S.A. sur votre facture d'électricité.

naturstrom

LEO a pris l'initiative de modifier la fourniture d'électricité conventionnelle de tous ses clients à tarif standard en fourniture d'électricité verte naturstrom. La différence de coût qui s'élève à 0,0010 €/kWh est entièrement prise en charge par LEO S.A..

green_energy

Tous les clients ayant choisi le produit premium green energy bénéficient aussi de la remise de 0,0010 €/kWh ce qui ramène le surcoût green energy de 0,00475 €/kWh à seulement 0,00375 €/kWh.

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro gratuit **8006-4848**, au (+352) 2639-4848 à partir de l'étranger, ou **par e-mail** serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Roosevelt** (lu-ve 8h00-17h00).

Redevances légales

Détermination des contributions au fonds de compensation pour les catégories A et B Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par le règlement E10/39/ILR du 17 décembre 2010, les contributions ont été fixées comme suit:

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	€ / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,01220	0,01900
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00380	0,00620

Il s'agit d'une contribution perçue par tous les distributeurs d'électricité auprès de leurs clients. Elle est versée au fonds de compensation, qui a été créé conformément à la loi du 24 juillet 2000 et qui est géré par l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR). Elle sert à encourager et à subventionner les projets de production d'énergie électrique nationale sur base des sources d'énergie renouvelables ou de la cogénération.

Pour de plus amples informations veuillez consulter le site web
<http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions/index.html>

Taxe sur la consommation de l'énergie électrique pour les catégories A, B et C Valable à partir du 1^{er} janvier 2011

Par la loi du 31 décembre 2010, Mémorial A-249, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat luxembourgeois pour l'exercice 2011, le taux de la taxe « électricité » est fixé comme suit :

	2011 hTVA	2010 hTVA
	€ / kWh	cts € / kWh
Cat A <= 25.000 kWh / an	0,00100	0,00100
Cat B > 25.000 kWh / an	0,00050	0,00050
Cat C	0,00010	0,00010

Le produit de la taxe «électricité» à charge du secteur de l'énergie électrique affecté au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget de l'Etat des recettes et dépenses pour ordre.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites web
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0249/a249.pdf>
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2007/0152/a152.pdf>

Renseignements

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter notre **Serviceline** (lu-ve: 8h00-17h00) au numéro **2639-4848** ou par e-mail serviceline@leoenergy.lu.

Nous sommes également à votre disposition dans notre **centre d'accueil** à Luxembourg au **9, boulevard Rossevelt** (lu-ve 8h00-17h00).